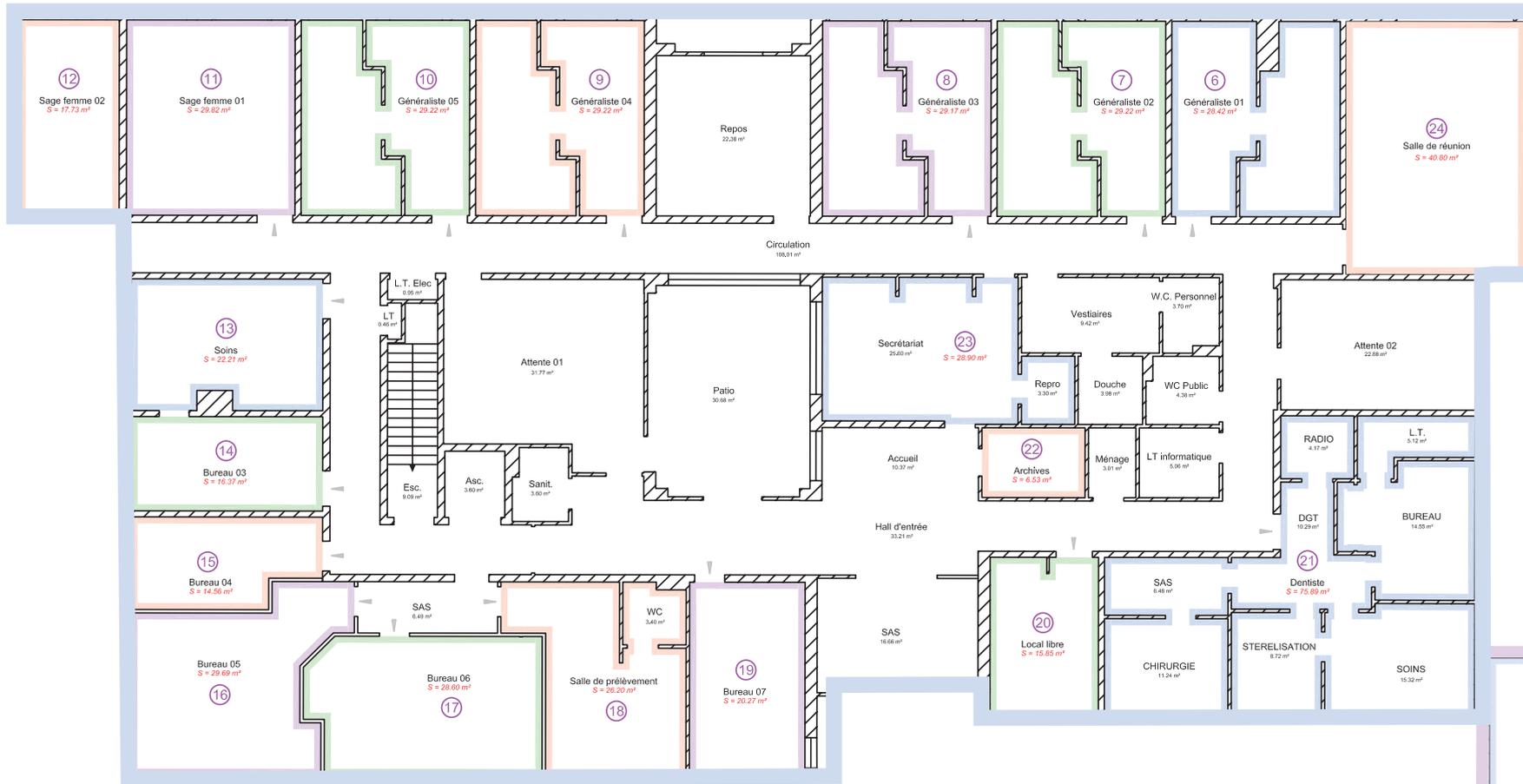


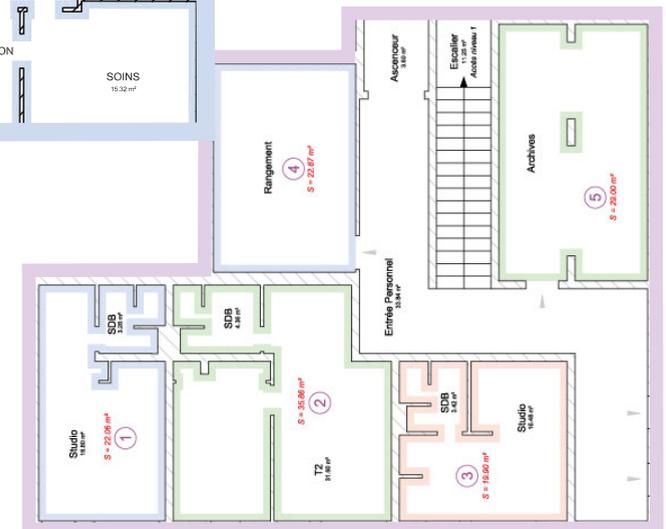
La CCTAMA a construit au 10 avenue du Malzieu à ST Chély d'Apcher
un pôle de santé pluridisciplinaire permettant d'accueillir divers professionnels de santé.

Cet ensemble immobilier d'une superficie totale de **1060 m²** prêt à recevoir des praticiens et patients dans des conditions optimales.



REZ DE CHAUSSÉE BAS NIVEAU 0

Trois logements permettant l'accueil des remplaçants et des étudiants, local de rangement, archives, chaufferie, silo, local poubelles, local de stockage de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), Tableau Général Basse Tension et entrée personnel.



REZ DE CHAUSSÉE HAUT NIVEAU 1

SAS d'entrée, couloir de circulation, accueil, secrétariat, archives, salle photocopieur, local technique, 2 salles d'attentes, 8 cabinets de consultation adaptés aux professionnels de santé avec salles de soins et autres salles (bureaux, salle de consultation...), une salle de prélèvement, sanitaires réservés aux professionnels et au public, un vestiaire avec douche, locaux serveurs et ménage, salle de repos, salle de réunion/visio-conférence et patio central.

CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION

Le bail est conclu pour une durée de six ans. Le Preneur, et lui seul, aura la faculté de résilier à tout moment le bail, sous réserve de notifier sa décision au Bailleur, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, moyennant le respect d'un délai de préavis de six (6) mois.

LOYER

Le bail est consenti moyennant un loyer de 6,50€/m²/mois. Ce loyer n'est pas majoré de la TVA. Il est payable d'avance en début de trimestre. Le loyer est révisable chaque année, à la date anniversaire de prise d'effet du bail, en fonction de la variation sur un an de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE.

L'entretien des espaces verts, ainsi que la viabilité hivernale des circulations et stationnements extérieurs sont assurés par la communauté de communes.

Les charges locatives telles que la fourniture de chauffage, d'eau froide et chaude, de climatisation, d'électricité, le service des ascenseurs, l'entretien des parties communes de l'immeuble et l'entretien général des installations (courants forts et faibles, détection incendie), est assurée par la communauté de communes et prise en charge par le locataire.

Ce dernier remboursera sa quote-part des charges, taxes, prestations et fournitures qui sera calculée en référence au tableau des tantièmes afférents aux locaux à l'exception des charges pouvant être individualisées.

A cet effet, la Communauté de communes appellera à chaque échéance de loyer une provision pour charges. Une régularisation sera pratiquée annuellement par le Bailleur, en fonction des dépenses réellement exposées.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

CCTAMA

23 boulevard Guérin d'Apcher
48200 St Chély d'Apcher

☎ 04 66 47 70 02

@contact@cctama.fr



La ville de Saint Chély d'Apcher, implantée au coeur de la Communauté de communes des Terres d'Apcher - Margeride - Aubrac fait partie de la région Occitanie, dans le département de la Lozère. Idéalement située au bord de l'autoroute méridienne, la ville compte de nombreuses structures de loisirs et d'associations sportives : une piscine, un ciné-théâtre, une médiathèque, un club de foot, de tennis ou encore de tir à l'arc.. Le tissu économique dynamique du territoire offre accès à tous types de commerces et propose des produits locaux tout au long de l'année. Sa position géographique, au carrefour de la Margeride, de l'Aubrac et toute proche des Cévennes vous permet d'accéder facilement à des espaces naturels préservés.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES D'APCHER MARGERIDE - AUBRAC



Pôle Santé